

Journal 16, octobre 1997

MOT DU PRÉSIDENT

Un autre mandat s'achève pour l'équipe que vous avez élue à l'exécutif de votre Association. En tant que président je suis fier de la qualité des représentants que vous avez désignés pour vous représenter à la Fédération. Votre Association a été présente dans un très grand nombre de dossiers concernant la pratique médicale des médecins omnipraticiens de la région. Nous en ferons état au cours de la réunion annuelle de l'AMOM mercredi le 5 novembre à l'auberge Godefroy. Nous vous attendons en très grand nombre.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 1er avril 1998 expirera l'entente actuelle concernant notre rémunération et nos conditions générales de pratique dans le système de santé. Au début de septembre s'amorçaient entre l'équipe de négociation de la FMOQ et celle du MSSS les rencontres préliminaires au renouvellement de notre nouvelle entente. Il est clair que des modifications majeures devront y être apportées, sinon des situations inquiétantes pourraient en résulter, autant pour les médecins que pour la qualité et l'accessibilité des soins dans notre région.

Le concept de la masse monétaire fermée devra définitivement être mis au rancart. Il a déjà trop vécu. Il est dorénavant clair qu'on ne peut et qu'on ne pourra pas dans un avenir prévisible répondre aux demandes sans cesse croissantes de soins et de programmes en sabrant dans les budgets et en ajoutant constamment des contraintes, des plafonds nouveaux et des quotas aux médecins qui dispensent les soins de première ligne.

La question également des neiges ou des glaces éternelles devra aussi être mise sur la table. Les revenus des omnipraticiens sont déjà « gelés » depuis 1993. Nous avons fait très largement notre part à ce jour pour régler les problèmes de déficits gouvernementaux. Il faut passer à autre chose... Il faudra réclamer notre quote-part dans l'évolution des revenus des autres groupes de la société. D'autant plus que durant la même période, nous avons tous joui du « traitement de faveur » de la TPS et de la TVQ qui ont touché sélectivement les activités des cabinets de médecins tout en épargnant tous les autres bureaux de professionnels (comptables, avocats, notaires, etc.) Sans compter les augmentations régulières des frais de pratique qui ont à peu près tous continué de progresser à un rythme annuel de 2% à 3%. On ne devrait plus jamais tolérer la croissance zéro dans les revenus bruts sans tenir compte de la croissance régulière des frais de pratique.

Les formations de départements régionaux de médecine générale (DRMG) pourraient également modifier de façon majeure la pratique de plusieurs médecins. Ne laissez pas les technocrates du ministère, des régions régionales, et même de votre fédération tout concocter et négocier sans vous. Les rencontres préliminaires et le climat général ne laisse pas présager leur formation dans notre région pour les tout prochains mois. Il y aura des réticences nettes au ministère et encore plus dans les régions régionales à permettre à une organisation médicale aussi autonome qu'on la désire de gérer une aussi grande partie des soins de première ligne. Une gestion des soins de première ligne par des médecins de première ligne ne suscite pas encore un enthousiasme délirant dans la bureaucratie.

Et il y a la sempiternelle question des budgets... Pourquoi les médecins accepteraient-ils de modifier de façon très significative une pratique médicale qu'ils ont choisie et dans laquelle ils se sentent à l'aise pour répondre aux exigences ou aux priorités des régions régionales... et à moindre coût évidemment... surtout si ces priorités n'ont été définies que par des fonctionnaires ou des technocrates souvent totalement ignorants des réalités et des contraintes de la pratique médicale sur le terrain.

Concernant également les nouvelles contraintes de la pratique, notre Association a reçu des commentaires extrêmement défavorables sur la façon dont le Collège des Médecins s'associe à la RAMQ pour sortir et analyser des profils de pratique, et maintenant des profils de prescription. Et il ne s'agit pas de profils régionaux, dépersonnalisés, ou comparatifs, mais bien de données nominales sur chacun des médecins. Le Collège va-t-il trop loin dans l'élargissement « autoproclamé » de ses moyens d'investigation? De façon générale, un organisme a-t-il légalement le droit de ratisser aussi large avec des moyens électronique pour trouver des coupables potentiels ? Si la justice s'est jusqu'à aujourd'hui montrée aussi « frileuse » pour réglementer la pêche « à l'aveugle » de preuves dans le cas de bandits notoires, pourquoi pourrait-on traiter différemment les médecins qui jusqu'à preuve du contraire sont des citoyens honnêtes et estimés dans notre société ? A moins que la fin ne justifie tous les moyens ?

Nous serions heureux de discuter avec vous et tous ces sujets et de beaucoup d'autres, qui j'en suis certain ne manquent pas de confronter votre quotidien, en compagnie des principaux dirigeants de notre fédération. Nous y serons et Ils y seront le 5 novembre.

Le président,

Raynald Gauthier md

10-97